

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	4
1.1. Présentation du territoire desservi	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Présentation du Service	5
1.4. Estimation de la population desservie (D101.1)	6
1.5. Nombre d'abonnés	7
1.6. Eaux brutes	8
1.6.1. Prélèvement sur les ressources en eau	8
1.6.2. Description des Ouvrages d'Eau Potable du Syndicat	9
1.6.3. Achats d'eaux brutes	10
1.7. Eaux traitées	10
1.7.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours	10
1.7.2. Production (V1)	11
1.7.3. Achats d'eaux traitées (V2)	11
1.7.4. Volumes vendus au cours de l'exercice (V7-V3)	11
1.7.5. Autres volumes (V8-V9)	12
1.7.6. Volume consommé autorisé (V6=V7+V8+V9)	12
1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	13
2. Tarification de l'eau et recettes du service	14
2.1. Modalités de tarification	14
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	16
2.3. Recettes	17
3. Indicateurs de performance	18
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	18
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	18
3.3. Indicateurs de performance du réseau	19
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	19
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	20
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	20
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	21
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	22
3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	23
3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	23
3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	23
3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	24
3.9. Taux de réclamations (P155.1)	24
4. Financement des investissements	25

4.1. Branchements en plomb	25
4.2. Montants financiers.....	25
4.3. État de la dette du service	25
4.4. Amortissements	26
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	26
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	26
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	27
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	27
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	27
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	28
7. Analyse de l'Eau – ARS/SIRA – Année 2022.....	29

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau : Communal
 Intercommunal

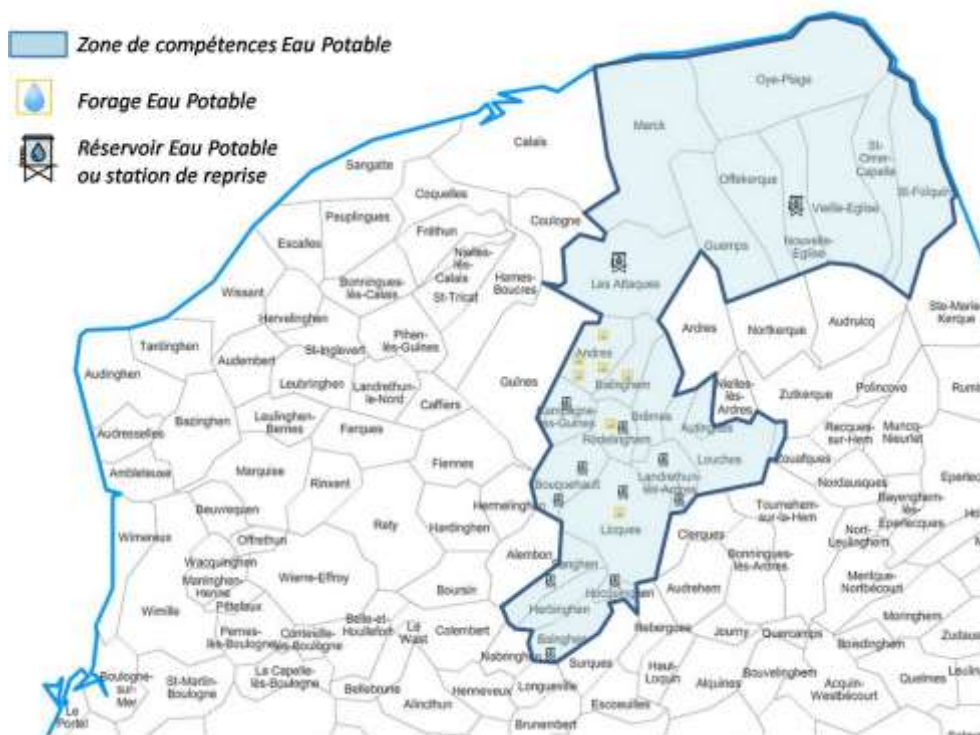
- Nom de la collectivité : **SIRA - Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Mixte**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> par chlore gazeux	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> en cuve aérienne ou semi-enterrée	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Andres, Autingues, Bainghen, Balinghem, Bouquehault, Brêmes-Les-Ardres, Campagne-lès-Guines, Guemps, Herbinghen, Hocquinghen, Landrethun-Lès-Ardres, Les Attaques, Licques, Louches, Marck, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye-Plage, Rodelinghem, Saint-Folquin, Saint-Omer-Capelle, Sanghen, Vieille-Eglise et Zutkerque (uniquement pour la rue des Bosquets).



- Existence d'une CCSPL Oui Non
(commission consultative des services publics locaux)
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation : / Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 28/12/2011 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie (qui regroupe la production, le traitement, l'adduction, le stockage et la distribution d'eau potable)**

- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession



1.3. Présentation du Service

Service Régie :

Entièrement dédiées au territoire du SIRA, les équipes de la Régie permettent de réaliser des interventions rapides et s'engagent à mettre en œuvre un service de qualité.

Les prestations qui vous sont garanties, sont les suivantes :

- ✓ Un contrôle régulier de l'eau avec de nombreuses analyses de la qualité sur le réseau public, analyses effectuées par les services du ministère de la santé (ARS) dont les résultats officiels sont tenus à la disposition des abonnés,
- ✓ Un accueil téléphonique au 03 21 85 53 10 pour effectuer toutes vos démarches et répondre à toutes vos questions concernant le service de l'eau,
- ✓ Une réponse écrite à vos courriers (ou mails), qu'il s'agisse de questions sur la qualité de l'eau ou sur tout type de démarche.
- ✓ Une étude et une réalisation rapide pour l'installation d'un nouveau branchement d'eau potable ou d'un autre projet d'alimentation en eau potable (ex : lotissement, pose de poteaux incendie pour les communes, etc..) avec :
 - envoi du devis sous 15 jours après réception de votre demande (après rendez-vous d'étude des lieux, si nécessaire),
 - Réalisation des travaux après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives (DICT, permission de voirie, etc...).
 - Une mise en service rapide de votre alimentation en eau.

Service d'Astreinte :

Le SIRA dispose d'un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7 (03.21.85.53.10) assuré par les agents de la régie. Il existe également une assistance technique pour répondre aux urgences techniques avec un délai garanti d'intervention d'un technicien entre 2 et 4 heures en cas d'urgence

NOMBRE D'INTERVENTIONS RECENSEES EN 2022 POUR FUITES AU COMPTEUR ET AUTRES RECLAMATIONS TECHNIQUES DE L'ABONNE : 122 interventions (hors interventions astreintes / hors appel pour demande administrative)

Service à la Clientèle :

Un accueil clientèle est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00. L'accueil téléphonique est quant à lui disponible de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. Le site internet www.sira-eau.fr permet lui aussi de renseigner et diriger les abonnés pour mieux répondre à leurs attentes.

Service Facturation :

1 seule facture est envoyée aux abonnés. Les factures d'eau sont établies par le SIRA et adressées aux abonnés par le biais du Trésor Public de GUINES. **A partir du 01/01/2023, les factures seront adressées par le Trésor Public de CALAIS.** La mensualisation est opérationnelle pour l'ensemble des communes du SIRA.

1.4. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 37 280 habitants au 31/12/22 (37 101 au 31/12/21).

<u>CODE INSEE</u>	<u>COMMUNE EAU POTABLE</u>	<u>RURALITE</u>	<u>Nombre d'habitants en 2021 (INSEE 2019)</u>	<u>Nombre d'habitants en 2022 (INSEE 2020)</u>	<u>VARIATION</u>
62031	ANDRES	RURALE	1577	1575	-0,13%
62043	LES ATTAQUES		2 055	2060	0,24%
62059	AUTINGUES		303	302	-0,33%
62076	BAINGHEN		219	218	-0,46%
62078	BALINGHEM		1 237	1248	0,89%
62161	BOUQUEHAULT		791	792	0,13%
62174	BREMES-LES-ARDRES		1 303	1306	0,23%
62203	CAMPAGNE-LES-GUINES		460	443	-3,70%
62393	GUEMPS		1 118	1134	1,43%
62432	HERBINGHEN		406	413	1,72%
62455	HOCQUINGHEN		113	112	-0,88%
62488	LANDRETHUN-LES-ARDRES		789	795	0,76%
62506	LICQUES		1 645	1659	0,85%
62531	LOUCHES		969	964	-0,52%
62623	NOUVELLE-EGLISE		712	720	1,12%
62634	OFFEKERQUE		1 197	1224	2,26%
62716	RODELINGHEM		546	556	1,83%
62748	SAINT-FOLQUIN		2 333	2358	1,07%
62766	SAINT-OMER-CAPELLE		1 127	1121	-0,53%
62775	SANGHEN		351	353	0,57%
62852	VIEILLE-EGLISE		1 431	1451	1,40%
62906	ZUTKERQUE			98	98
	UNIQUEMENT RUE DES BOSQUETS				
22 communes rurales =			20 780 habitants	20 902 habitants	0,59%
62548	MARCK	URBAINE	10 654	10 665	0,10%
62645	OYE-PLAGE		5 667	5 713	0,81%
2 communes urbaines =			16 321 habitants	16 378 habitants	0,35%
TOTAL =			37 101 habitants	37 280 habitants	0,48%

Moyenne habitant/commune	
950	hab/commune rurale
8 189	hab/commune urbaine

	Communes rurales	Communes urbaines
Pourcentage en Nombre de commune	92 %	8 %
Pourcentage en nombre d'habitant	56 %	44 %

1.5. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 16 344 abonnés au 31/12/22 (16 511 au 31/12/21).

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/21	Nombre total d'abonnés 31/12/22	Variation en %
ANDRES	628	623	-0,80 %
AUTINGUES	165	166	0,61 %
BAINGHEN	133	128	-3,76 %
BOUQUEHAULT	332	334	0,60 %
BREMES-LES-ARDRES	637	639	0,31 %
BALINGHEM	574	541	-5,75 %
CAMPAGNE-LES-GUINES	199	194	-2,51 %
GUEMPS	484	480	-0,83 %
HERBINGHEM	186	179	-3,76 %
HOCQUINGHEM	61	60	-1,64 %
LANDRETHUN-LES-ARDRES	361	363	0,55 %
LES ATTAQUES	1 011	1001	-0,99 %
LOUCHES	466	471	1,07 %
LICQUES	818	794	-2,93 %
RODELINGHEM	228	235	3,07 %
OYE-PLAGE	2 731	2689	-1,54 %
OFFEKERQUE	512	507	-0,98 %
NOUVELLE-EGLISE	300	285	-5,00 %
MARCK	4 468	4475	0,16 %
SAINT-FOLQUIN	960	955	-0,52 %
SAINT-OMER-CAPELLE	403	401	-0,50 %
ZUTKERQUE (uniquement rue des Bosquets)	37	36	-2,70 %
SANGHEN	172	161	-6,40 %
VIEILLE-EGLISE	645	627	-2,79 %
Total	16 511	16 344	-1,01 %

1.6. Eaux brutes

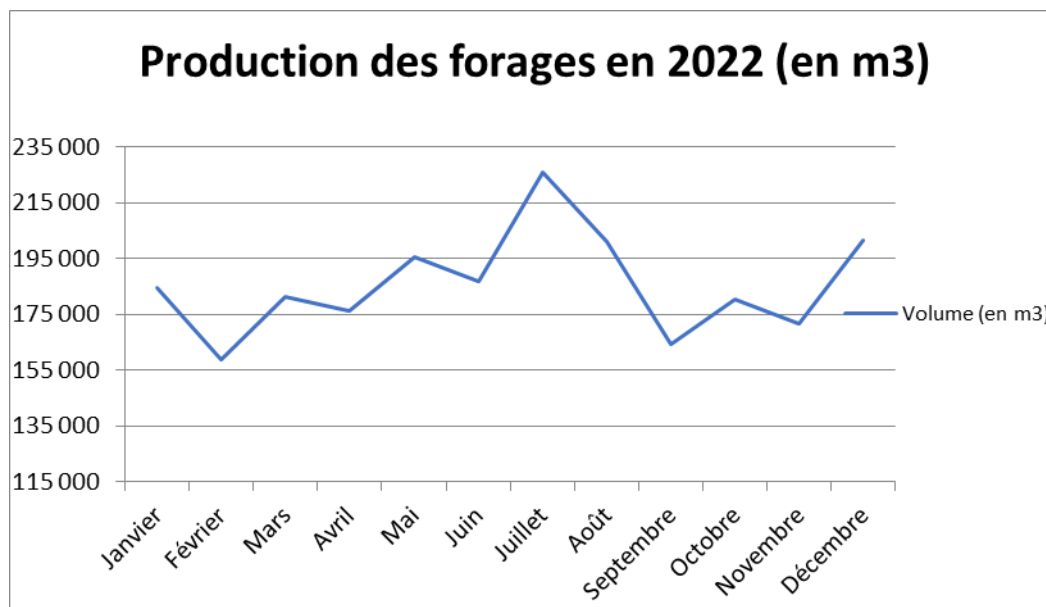
1.6.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 2 227 185 m³ (Volume 1 – Production) pour l'exercice 2022 (2 204 181 m³ pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2021 (en m ³)	Volume prélevé durant l'exercice 2022 (en m ³)	Variation en %
Forage F1 Andres	Forage – eaux souterraines	1 pompe de 22 m ³ /h 600 m ³ /j (pdt 20h)	38 741 m ³	60 016 m³	54,92 %
Forage F2 Andres		1 pompe de 50 m ³ /h 1 pompe de 85 m ³ /h 1 600 m ³ /j (pdt 20h)	326 072 m ³	233 356 m³	-28,43 %
Forage F3 Andres		1 pompe de 80 m ³ /h 1 pompe de 60 m ³ /h 1 600 m ³ /j (pdt 20h)	229 157 m ³	204 883 m³	-10,59 %
Forage F4 Andres		2 pompes de 350 m ³ /h 7 000 m ³ /j (pdt 20h)	1 272 371 m ³	1 317 756 m³	3,57 %
Forage de Balinghem		2 pompes de 72 m ³ /h 1 600 m ³ /j	247 229 m ³	310 680 m³	25,66 %
Forage de Rodelinghem		1 pompe de 35 m ³ /h 500 m ³ /j	0 m ³	0 m³	0,00 %
Forage de Licques		2 pompes de 30 m ³ /h vannées à 22 m ³ /h 700 m ³ /j	90 611 m ³	100 494 m³	10,91 %
<u>TOTAL =</u>			<u>2 204 181 m³</u>	<u>2 227 185 m³</u> <u>(Volume V1)</u>	<u>1,04 %</u>

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

VOLUME DE PRODUCTION DES FORAGES - 2022													
Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
<u>Volume (en m³)</u>	<u>184 564</u>	<u>158 631</u>	<u>181 155</u>	<u>175 972</u>	<u>195 612</u>	<u>186 726</u>	<u>225 665</u>	<u>200 913</u>	<u>164 430</u>	<u>180 220</u>	<u>171 751</u>	<u>201 546</u>	<u>2 227 185</u>



Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

1.6.2. Description des Ouvrages d'Eau Potable du Syndicat

STATION DE REPRISE OU SURPRESSEURS	COMMUNES - ADRESSE - TYPE	TYPE	DEBIT DES POMPES
STATION DE REPRISE	CAMPAGNE-LES-GUINES - RD 215 Réservoir semi-enterré	1 pompe de reprise vers le réservoir de BOUQUEHAULT (La Placette)	25 m3/h
	LES ATTAQUES - RN 43 - Réservoir au Sol	2 pompes de 120 m3/h + 2 pompes de 60 m3/h (P7 P8 P9 P10) pour alimentation du château d'eau LES ATTAQUES	350 m3/h
	RODELINGHEM - Rue du Château d'eau Réservoir sur Tour	2 pompes de reprise vers le réservoir de West Yeuse (P3 P4)	52 m3/h
	LANDRETHUN-LES-ARDRES HAMEAU DE WEST YEUSE Réservoir semi-enterré	2 pompes de reprise vers le réservoir de LE VAL (P1 P2)	32 m3/h
	LANDRETHUN-LES-ARDRES HAMEAU LE VAL Réservoir semi-enterré	2 pompes de surpression vers Vigneau et Audenfort (P1 P2) + 2 pompes de reprise vers le réservoir d'Ecottes (P3 P4)	Jusqu'à 38 m3/h (P3) pour Ecottes
	Réservoir au Sol de LES ATTAQUES vers NOUVELLE EGLISE	3 Pompes de reprise (P1 P2 P11)	Jusqu'à 180 m3/h
	HOCQUINGHEM - Rue Principale Bâche de reprise	2 pompes de reprise vers le réservoir de Bainghen	18 m3/h
SURPRESSEUR	BOUQUEHAULT - RUE DU MONT GARDIN Bâche de reprise	2 pompes de surpression vers Mont Gardin	6 m3/h
	Réservoir au Sol de LES ATTAQUES vers MARCK	4 Pompes de surpression avec variateurs (P3 P4 P5 P6)	Jusqu'à 300 m3/h
	OYE-PLAGE + SAINT-OMER-CAPELLE + SAINT-FOLQUIN Réservoir sur Tour de NOUVELLE-EGLISE	4 Pompes de surpression avec variateurs (P1 P2 P3 P4)	Jusqu'à 360 m3/h
	BAINGHEN - Rue de l'Eglise Réservoir de BAINGHEN	2 pompes de surpression vers Pâtures	5 m3/h
	SANGHEN - Rue de la vallée Station de reprise	1 pompe de surpression vers Pâtures	5 m3/h

OUVRAGES	CAPACITE
Réservoir semi enterré de BOUQUEHAULT	150 m3
Réservoir semi enterré de CAMPAGNE-LES-GUINES	150 m3
Réservoir sur Tour de LES ATTAQUES	300 m3
Réservoirs au sol de LES ATTAQUES	1 000 m3
Réservoir sur Tour de NOUVELLE-EGLISE	1 000 m3
Réservoir semi enterré de LANDRETHUN (Hameau de West-Yeuse)	400 m3
Réservoir semi enterré de LANDRETHUN (Hameau du Val)	50 m3
Réservoir sur Tour de RODELINGHEM	300 m3
Réservoir de LICQUES MI COTE (Mont de Cahen)	300 m3
Réservoir de LICQUES (Bois de Licques - Ecottes)	200 m3
Réservoir de BAINGHEN	250 m3



Réservoir sur Tour
LES ATTAQUES

1.6.3. Achats d'eaux brutes

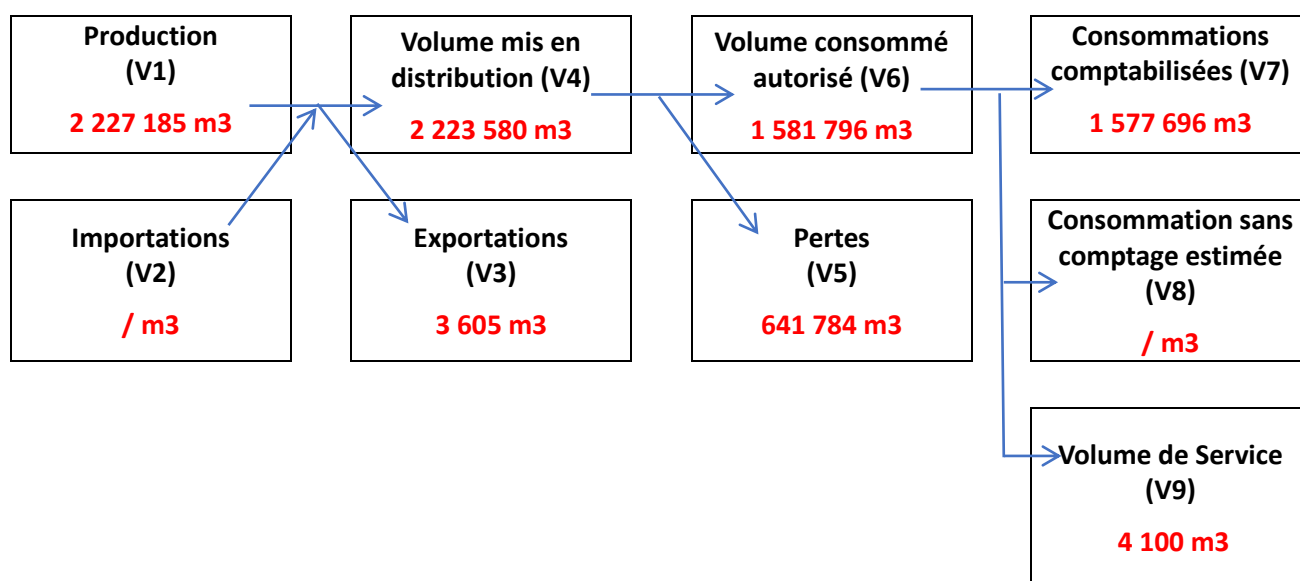
Néant

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Observations
Néant	/	/	/
Total	/	/	/


1.7. Eaux traitées

1.7.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours



1.7.2. Production (V1)

Le service compte sept stations de traitement pour une production de 2 227 185 m³

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Forage F1 - Andres	Chlore gazeux – injection au puits au niveau de la crépine 
Forage F2 - Andres	
Forage F3 - Andres	
Forage F4 - Andres	
Forage de Balinghem	
Forage de Rodelinghem	
Forage de Licques	

1.7.3. Achats d'eaux traitées (V2)

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 (en m ³)	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Néant	/	/	/	/
Total d'eaux traitées achetées (V2)	/		/	

1.7.4. Volumes vendus au cours de l'exercice (V7-V3)

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 568 860	1 577 696	+ 0,56 %
Abonnés non domestiques	/	/	/
Total vendu aux abonnés (V7)	1 568 860	1 577 696	+ 0,56 %
Service de ⁽²⁾ Eau et Force (CAUCHOISE – ARDRES)	3 213	3 215	+ 0,06 %
Service de ⁽²⁾ SUEZ (LE BANC VERT - COULOGNE)	392	390	-0,51 %
Total exporté vers d'autres services (V3)	3 605	3 605	+ 0,00 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Commune	Consommation 2021 par commune (m3)	Consommation 2022 par commune (m3)	Evolution 2020/2021 (en %)
ANDRES	52 953	54 590	+ 3,09 %
AUTINGUES	17 590	20 698	+ 17,67 %
BAINGHEN	14 149	12 682	-10,37 %
BOUQUEHAULT	28 204	28 604	+ 1,42 %
BREMES-LES-ARDRES	49 469	52 031	+ 5,18 %
BALINGHEM	51 033	47 920	-6,10 %
CAMPAGNE-LES-GUINES	17 436	20 141	+ 15,51 %
GUEMPS	56 339	58 960	+ 4,65 %
HERBINGHEM	19 419	16 896	-12,99 %
HOCQUINGHEM	8 671	6 955	-19,79 %
LANDRETHUN-LES-ARDRES	37 466	44 551	+ 18,91 %
LES ATTAQUES	94 832	92 831	-2,11 %
LOUCHES	44 812	48 358	7,91 %
LICQUES	112 664	93 855	-16,69 %
RODELINGHEM	28 286	25 700	-9,14 %
OYE-PLAGE	207 497	239 865	+ 15,60 %
OFFEKERQUE	45 667	50 563	+ 10,72 %
NOUVELLE-EGLISE	29 926	31 958	+ 6,79 %
MARCK	463 409	428 371	-7,56 %
SAINT-FOLQUIN	79 778	85 307	+ 6,93 %
SAINT-OMER-CAPELLE	35 447	37 481	+ 5,74 %
ZUTKERQUE (rue des Bosquets)	2 942	2 833	-3,70 %
SANGHEN	18 582	16 455	-11,45 %
VIEILLE-EGLISE	52 289	60 091	+ 14,92 %
Total	1 568 860	1 577 696	+ 0,56 %

1.7.5. Autres volumes (V8-V9)

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	/	/	0 %
Volume de service (V9)	1 000	4100	310 %
Volume pour l'entretien annuel de l'ensemble des ouvrages (vidange, nettoyage et remise en eau)			

1.7.6. Volume consommé autorisé (V6=V7+V8+V9)

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 569 860	1 581 796	+ 0.76 %

1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

3

Commune	Linéaire réseau AEP par commune en ml (hors branchement)	Objet des travaux
ANDRES	19 377	/
LES ATTAQUES	58 426	/
AUTINGUES	7 650	/
BAINGHEN	12 733	/
BALINGHEM	16 476	/
BOUQUEHAULT	7 849	/
BREMES-LES-ARDRES	22 088	/
CAMPAGNE-LES-GUINES	6 112	/
GUEMPS	33 460	/
GUINES	164	/
HERBINGHEM	8 326	/
HOCQUINGHEM	4 171	/
LANDRETHUN-LES-ARDRES	14 617	/
CLERQUES	392	/
LICQUES	36 611	Extension du réseau Place de Courtebourne (+83 ml)
LOUCHES	18 211	/
MARCK	93 781	Extension du réseau Zone de la Turquerie (+ 349 ml)
NIELLES LES ARDRES	1 083	/
NOUVELLE-EGLISE	17 028	/
OFFEKERQUE	25126	/
OYE-PLAGE	83 264	/
RODELINGHEM	8 941	/
SAINT-FOLQUIN	43 287	Extension du réseau rue du Clairmarais (+ 85 ml)
SAINT-OMER-CAPELLE	27 399	/
SANGHEN	8 746	/
VIEILLE-EGLISE	51 022	/
ZUTKERQUE (rue des Bosquets)	1 888	/
Total	628 228 m	+ 0,08 % par rapport à 2021 (627 711 m)

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

TARIFS		Exercice 2021	Exercice 2022	Evolution 2021-2022
		au 01/01/2021	au 01/01/2022	
PART DE LA COLLECTIVITE				
Part Fixe (€ H.T./an)	Abonnement annuel compteur Ø 15 (y compris location du compteur)	50,00 €	51,00 €	2,0%
	Abonnement annuel compteur Ø 20	82,11 €	83,75 €	2,0%
	Abonnement annuel compteur Ø 30	124,38 €	126,87 €	2,0%
	Abonnement annuel compteur Ø 40	186,36 €	190,09 €	2,0%
	Abonnement annuel compteur Ø 50	279,50 €	285,35 €	2,1%
	Abonnement annuel compteur Ø 60	419,40 €	427,79 €	2,0%
	Abonnement annuel compteur Ø 80	629,92 €	642,52 €	2,0%
	Abonnement annuel compteur Ø 100	944,27 €	963,16 €	2,0%
	Abonnement annuel compteur Ø 150	1 237,75 €	1 262,51 €	2,0%
Part Proportionnelle (€ H.T./an)	Tranche 1 : de 0 à 500 m3	1,05 €	1,07 €	1,9%
	Tranche 2 : de 501 à 1000 m3	0,81 €	0,83 €	2,5%
	Tranche 3 : > à 1000 m3	0,74 €	0,75 €	1,4%
Autres : Contrat de ressource		0,0433 €	0,0433 €	0,0%
PART DE LA COLLECTIVITE				
Part Fixe (€ H.T./an)	Abonnement y compris location du compteur	/	/	
Part Proportionnelle (€ H.T./an)	Tranche 1 : de 0 à [...] m3	/	/	
	Tranche 2 : de [...] à [...] m3	/	/	
	Tranche 3 : de [...] à [...] m3	/	/	
	Tranche 4 : de [...] à [...] m3	/	/	
TAXES ET REDEVANCES				
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾	5,5%	5,5%	0,0%
Redevances	Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,0934 €	0,0934 €	0,0%
	Redevance Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €	0,35 €	0,0%
	VNF Prélèvement	/	/	
	Autre :	/	/	
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.				

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 07/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 07/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable

Tarifications des Services du SIRA

TYPE DE PRESTATIONS	TARIFS 2021 HT	TARIF 2022 H.T.
REPLACEMENT COMPTEUR GELE DE 15, 20 mm	214.20 €	223.43 €
REPLACEMENT COMPTEUR GELE DE 30, 40, 50 et 60 mm	sur devis	sur devis
REPLACEMENT COMPTEUR GELE DE 80, 100 et au-delà	sur devis	sur devis
<i>CHANGEMENT DE CATEGORIE DE BRANCHEMENT</i>		
DE 30 EN 20	au tps passé mini 56.10 Euros	au tps passé mini 58,52 Euros
DE 30 OU 20 EN 15		
ETALONAGE	153.00 €	159.59 €
DEPLACEMENT DE COMPTEUR SANS FOURNITURE	158.10 €	164.91 €
DEPLACEMENT AVEC FOURNITURE BORNE INCONGELABLE DE 15	657.31 €	685.64 €
DEPLACEMENT AVEC FOURNITURE BORNE INCONGELABLE DE 20	730.36 €	761.84 €
SUPPRESSION DE BRANCHEMENT	365.18 €	380.92 €
CHANGEMENT ABONNE	42.19 €	44.01 €
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS INTERIEURES	183.60 €	191.51 €
POSE ET DEPOSE D'UN DISPOSITIF DE COMPTAGE SUR POTEAU D'INCENDIE	226.44 €	236.20 €
FORFAIT REPARATION POUR FUITE APRES COMPTEUR INCLUANT LE MANCHON ET LE DISPOSITIF ANTI RETOUR SANS TERRASSEMENT HORS PERIODE ASTREINTE	285.60 €	297.91 €
FOURNITURE ET REMPLACEMENT DE REHAUSSE POUR COFFRET A COMPTEUR	168.30 €	175.55 €
FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UN COUVERCLE DE PROTECTION POUR COFFRET A COMPTEUR	71.40 €	74.48 €
<i>BRANCH DANS PUISARD EXISTANT COMPTEUR DE 15</i>		
	1 122.00 €	1 170.36 €
<i>BRANCH DANS PUISARD EXISTANT COMPTEUR DE 20</i>		
	1 328.53 €	1 385.79 €
<i>BRANCH DANS PUISARD EXISTANT COMPTEUR DE 30</i>		
	1 594.24 €	1 662.95 €
<i>BRANCH DANS PUISARD COMPTEUR AU DELA DE 30</i>		
	sur devis	sur devis
<i>BRANCH DANS PUISARD EXISTANT AVEC NOURRICE ET X COMPTEURS DE DIAMETRE 15 MM</i>		
	=1594.24+(X * 386.58)	=1662,95+(X * 403,24)
<i>BRANCH AVEC COFFRET INCONGELABLE COMPTEUR DE 15</i>		
	1 461.37 €	1 524.35 €
<i>BRANCH AVEC COFFRET INCONGELABLE COMPTEUR DE 20</i>		
	1 727.07 €	1 801.51 €
<i>BRANCH DISTANCE SUPPLEMENTAIRE A 7,50 M / AXE CHAUSSEE</i>		
en terre	99.33 €	103.61 €
en empierrement	121.88 €	127.13 €
en enrobes	148.99 €	155.41 €
<i>BRANCHEMENT DE CHANTIER</i>		
FRAIS D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE SIMPLE	175.54 €	183.11 €
FRAIS D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE DE BRCHT A CRÉER	1 814.02 €	1 892.20 €
Déplacement non prévu d'un agent chez un abonné	57.22 €	59.69 €
FRAIS DE PERSONNEL TECHNIQUE	59.66 €	62.23 €
FRAIS DE PERSONNEL ADM CAT C	59.66 €	62.23 €
FRAIS DE PERSONNEL ADM CAT A	67.63 €	70.54 €
FRAIS DE MAITRISE D'ŒUVRE		
UTILISATION MATERIEL/ Mini pelle	218.48 €	227.90 €
UTILISATION MATERIEL/ Camion grue	270.50 €	282.16 €
IMMOBILISATION VEHICULE ATELIER	26.01 €	27.13 €
VOL D'EAU	forfait 1000 m3	forfait 1000 m3

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence avec compteur DN 15 selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Exercice 2021	Exercice 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle (hors TVA)	50,00	51,00	+ 2,00 %
Part proportionnelle (hors TVA)	126,00	128,40	+ 1,90 %
Contrat de ressource (hors TVA)	5,20	5,20	0,00 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	181,20	184,60	+ 1,88 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	/	/	/
Part proportionnelle	/	/	/
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	/	/	/
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11,21	11,21	0,00 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	42,00	0,00 %
Autre :	/	/	/
VNF Prélèvement :	/	/	/
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	53,21	53,21	0,00 %
TVA TOTAL FACTURE si service assujetti (5,5 %)	12,89	13,08	+ 1,45 %
TOTAL TTC	247,30	250,88	+ 1,45 %
Prix TTC au m³ abonnement et taxes compris	2,06	2,09	+ 1,45 %
ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.			

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- Annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- Annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 1 577 696 m³ (1 568 860 m³ en 2021).

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 440 633	2 479 321	+ 1,59 %
<i>dont abonnements</i>	/	/	
Recette de vente d'eau en gros	/	/	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	/	/	
Total recettes de vente d'eau	2 440 633	2 479 321	+ 1,59 %
Recettes liées aux travaux	197 844	140 989	-28,74 %
Autres recettes taxes et redevances	149 911	78 978	-47,32 %
Total autres recettes	606	59	-90,26 %
Total des recettes	<u>2 788 994</u>	<u>2 699 347</u>	-3,21 %

Total des recettes au 31/12/2022 : 2 699 347 € (2 788 994 € au 31/12/2021)

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2022
Paramètres physico-chimiques ET/OU Microbiologie	106	0	108 (voir tableau Annexe 1)	7

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{Nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2021	Taux de conformité Exercice 2022	
Microbiologie (P101.1)	100 %	90 / 90	100 %
Paramètres physico-chimiques (P201.1)	100 %	11 / 18	61 %

Les non-conformités portent sur des taux supérieurs à la limite en vigueur pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et le total des pesticides analysés.

Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place par l'ARS.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an.

Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2021	Exercice 2022
0	Pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
10	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
+ 10	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	0	0
+ 10	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10	10
+ 10	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	0	0
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	0	0
+ 10	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	10	10
+ 10	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2022 est de 70 (70 en 2021).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement de réseau} = \frac{V6 + V3}{V1 + V2} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{Ratio Volume vendu sur volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4} \times 100$$

A titre indicatif, l'indice linéaire de consommation vaut :

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{V6 + V3}{365 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

Pour 2022 =

$$\star \text{ Rendement de réseau} = \frac{(1\,581\,796 + 3\,605)}{(2\,227\,185 + 0)} \times 100 = 71.18 \%$$

$$\star \text{ Ratio volume vendu sur volume mis en distribution} = \frac{1\,577\,696}{2\,223\,580} \times 100 = 70.95 \% \text{ (rendement primaire)}$$

$$\star \text{ Indice linéaire de consommation} = \frac{(1\,581\,796 + 3\,605)}{(365 \times 628.23)} = 6.91 \text{ m}^3/\text{jour}/\text{km}$$

	Exercice 2021	<u>Exercice 2022</u>
Rendement du réseau en %	71.39	<u>71.13</u>
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	71.29	<u>70.95</u>
Indice linéaire de consommation (m ³ /jour/km)	6.88	<u>6.91</u>

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

Pour 2022 =

$$\star \text{ Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{(2\,223\,580 - 1\,577\,696)}{(365 \times 628.23)} = 2.82 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

(Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés était de 2.76 m³/j/km).

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau,

et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{V4 - V6}{365 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

Pour 2022 =

$$\star \text{ Indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{(2\,223\,580 - 1\,581\,796)}{(365 \times 628.23)} = 2.80 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

(Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes était de 2.75 m³/j/km).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

LINEAIRE RENOUVELLEMENT DE REAUX EN 2022 (en Km)	
Localisation	Linéaire
Rue la Rivière Neuve – LES ATTAQUES - PEHD DN90 =	1,570 km
Rue du Collège - LICQUES - PEHD DN140 =	0,305 km
Rue de la Commune - LICQUES - PEHD DN140 =	0,505 km
Rue Antoine de Lumbres - LICQUES - PEHD DN140 =	0,335 km
Rue du Château - CAMPAGNE-LES-GUINES - PEHD DN140 =	0,575 km
Impasse de la Mairie - CAMPAGNE-LES-GUINES – PVC DN63 =	0,064 km
TOTAL =	3,354 km

Exercice	2018 (LN-4)	2019 (LN-3)	2020 (LN-2)	2021 (LN-1)	2022 (LN)
Linéaire renouvelé en km	0.222	0.203	0.310	1.062	3.354

Au cours des 5 dernières années, 5,151 km de réseaux ont été renouvelés.

$$\text{Taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

Pour 2022 =

(0.222+0.203+0.310+1.062+3.354)

★ **Taux de renouvellement des réseaux = ----- = 0.16 %
sur les 5 dernières années (5x 628.23)**

(Pour l'année 2021, le taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années était de 0.11 %).

Commune	Adresse	Type travaux	Diamètre	Nature	Linéaire (ml)
LICQUES	Place Courtebourne	Extension	63	PVC	83
MARCK	Zone Turquerie	Extension	200	FONTE	209
		Extension	160	PEHD	140
SAINT-FOLQUIN	Rue du Clairmarais	Extension	63	PVC	85
LES AT-TAQUES	Rue Rivière Neuve	Renouvellement Renforcement	90	PEHD	1570
LICQUES	Rue du Collège	Renouvellement Renforcement	140	PEHD	305
	Rue de la Commune	Renouvellement Renforcement	140	PEHD	505
	Rue Antoine de Lumbres	Renouvellement Renforcement	140	PEHD	335
CAMPAGNE-LES-GUINES	Impasse de la Mairie	Renouvellement Renforcement	63	PVC	63
	Rue du Château	Renouvellement Renforcement	140	PEHD	575
<u>TOTAL RENOUVELLEMENT / RENFORCEMENT (en m) =</u>					<u>3 354 ml</u>
<u>TOTAL EXTENSION (en m) =</u>					<u>517 ml</u>

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 % (80 % en 2020).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées} = \frac{\text{Nombre d'interruptions de service non-programmées}}{\text{Nombre d'Abonnés du Service}} \times 1000$$

Pour 2022 =

Pour l'année 2022, 11 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de :

$$\star \text{ Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées} = \frac{11}{16\ 344} \times 1000 = 0.67$$

(Pour l'année 2021, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées était de 0.60).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{Nombre d'interruptions de service non-programmées}}{\text{nombre total d'ouverture de branchements}} \times 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 100 % (100 % en 2020).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	4 090 785	<u>4 532 890</u>
Epargne brute annuelle en €	490 770	<u>871 701</u>
Durée d'extinction de la dette en années	9	<u>5</u>

$$\text{Durée d'extinction de la dette de la collectivité} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de 5 ans (9 ans en 2021).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/[N] est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffres d'affaires TTC (hors Travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31/12/n	173 128	<u>222 418</u>
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n	3 213 506	<u>3 212 835</u>
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau d l'année n	5,39 %	<u>6,92 %</u>

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau est de 6.92 % (5.39 % en 2021).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites - de toute nature - relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : [VP003].

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : [VP152].

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre d'Abonnés du Service}} \times 1000$$

Pour l'année [N], le taux de réclamations est de [P151.1] pour 1000 abonnés ([P151.1]N-1 en [N-1]).

Indicateur non-calculé

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

Cet indicateur est en cours de calcul.

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	<u>Exercice 2022</u>
Nombre total des branchements	16 511	<u>16 344</u>
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	inconnu	inconnu
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	inconnu	inconnu
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	inconnu	inconnu
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	inconnu	inconnu

4.2. Montants financiers

	Exercice 2021	<u>Exercice 2022</u>
Montants financier HT des travaux dépensés pendant le dernier exercice budgétaire	131 905	<u>394 965</u>
Montants des subventions en €	0	<u>93 922</u>
Montants des contributions du budget générales en €	0	<u>0</u>

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	<u>Exercice 2022</u>
Encours de la dette au 31 décembre 2022 (montant restant dû en €)	4 090 785	<u>4 532 890</u>
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	<u>207 895</u>
	en intérêts	<u>147 774</u>

4.4. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 718 795 € (714687 € en 2021).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Projet d'étude patrimoniale	<u>346 600 € H.T.</u>	/
Diagnostic du Forage de Licques	<u>20 000 € H.T.</u>	/
Diagnostic du Forage de Rodelinghem	<u>20 000 € H.T.</u>	/

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en € (H.T.)
<u>TRAVAUX SUR RESEAUX</u>		
Renouvellement conduite rue de l'Ecluse Carrée (2400ml) – LES ATTAQUES	<u>2023</u>	<u>480 000 €</u>
Remplacement de la conduite rue de Cahen – LICQUES	<u>2023</u>	<u>150 000 €</u>
Renforcement de la conduite Secteur Haguemberg (400 ml) – LOUCHES	<u>2023</u>	<u>40 000 €</u>
Campagnes de renouvellement de vannes sur les réseaux existants	<u>2023</u>	<u>30 000 €</u>
Installation de compteurs de sectorisation et remise en état des compteurs de sectorisation existants	<u>2023</u>	<u>110 000 €</u>
<u>TRAVAUX SUR OUVRAGES</u>		
Mise aux normes des systèmes de chloration sur les forages	<u>2023</u>	<u>130 000 €</u>
Réhabilitation des installations électriques sur le forage F1, le forage F2, le forage de Balinghem, le surpresseur des Attaques et le réservoir de Campagne-lès-Guines	<u>2023</u>	<u>115 000 €</u>
Réhabilitation des installations hydrauliques sur le surpresseur des Attaques, le réservoir de Nouvelle-Eglise et le réservoir de Rodelinghem	<u>2023</u>	<u>160 000 €</u>
Réhabilitation du Génie-Civil sur le forage F2	<u>2023</u>	<u>10 000 €</u>

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	36 545 hab	<u>37 280 hab</u>
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1.86 €	<u>2.09 €</u>
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	2 jours	<u>2 jours</u>
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	<u>100 %</u>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	<u>60 %</u>
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	70	<u>70</u>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72.80 %	<u>71.18 %</u>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2.69 m ³ /j/km	<u>2.82 m3/j/km</u>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2.69 m ³ /j/km	<u>2.80 m3/j/km</u>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les 5 dernières années	0.08%	<u>0.16 %</u>
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	<u>80 %</u>
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	<u>0</u>
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0.50	<u>0.67</u>
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	<u>100 %</u>
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	9	<u>5</u>
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5.39 %	<u>6.92 %</u>
P155.1	Taux de réclamations	non-calculé	<u>non-calculé</u>

7. Analyse de l'Eau – ARS/SIRA – Année 2022

ANALYSE DE L'EAU - ARS/SIRA - ANNEE 2022										
N°	Date	Lieux	Type d'Analyse	T°	PH	Chlore (mg/l)	Conductivité (µS/cm)	Analyses	Conformité	Observations
2022-01	04/01/2022	Mairie - Campagne-lès-Guines	D1	10,9	7,4	0,89	653	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-02	04/01/2022	Mairie - Bremes-les-Ardres	D1	10,9	7,4	0,89	653	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-03	04/01/2022	Services Techniques - Avenue de Calais - MARCK	D1	11,6	7,5	0,28	671	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-04	04/01/2022	Mairie de OYE-PLAGE	D1	10,9	7,8	0,23	670	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-05	11/01/2022	Mairie de MARCK	D1	10,3	7,4	0,26	668	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-06	17/01/2022	Mairie LES ATTAQUES	D1	9,2	7,3	649	0,38	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-07	25/01/2022	Mairie de Saint-Omer Capelle	D1	9	7,6	0,25	669	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-08	25/01/2022	Mairie de Saint-Omer Capelle	D2	9	7,6	0,25	669	Micropolluants organiques + FER + Manganèse + Hydrocarbures + Oligo-éléments + Azotes + Phosphores + Sous-produit de désinfection + Composés Organohalogènes	Conforme aux exigences	/
2022-09	01/02/2022	Médiathèque - Rue du Cure - GUEMPS	D1	8,6	7,5	0,22	654	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-10	01/02/2022	Mairie de Hocquinghen	D1	8,1	7,4	0,45	632	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-11	01/02/2022	Mairie de LANDRETHUN	D1	9,6	7,4	0,4	709	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-12	01/02/2022	Mairie de LANDRETHUN	D2	9,6	7,4	0,4	709	Micropolluants organiques + FER + Manganèse + Hydrocarbures + Oligo-éléments + Azotes + Phosphores + Sous-produit de désinfection + Composés Organohalogènes	Conforme aux exigences	/
2022-13	08/02/2022	Services Techniques - Avenue de Calais - MARCK	D1	10,6	7,6	0,14	657	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-14	15/02/2022	CTM - Route du Pont d'Oye - OYE-PLAGE	D1	9,6	7,7	0,17	666	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-15	22/02/2022	Réservoir de Bouquehault	D1	7,9	8	0,08	645	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-16	22/02/2022	Réservoir de Le Val - LANDRETHUN	D1	8,8	7,9	0,28	708	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-17	22/02/2022	Château LES ATTAQUES	P2	9,2	7,5	0,09	652	Pesticides / Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphényl	Non-conforme aux exigences	Valeurs supérieures pour le Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphényl mais l'eau reste propre à la consommation humaine car la concentration en pesticides est inférieure aux valeurs sanitaires
2022-18	22/02/2022	Forage de LICQUES	P1	11,2	7,5	0,52	613	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques + Minéralisation + Equilibre Calco-carbonique	Conforme aux exigences	/

2022-19	22/02/2022	Mairie de Saint-Folquin	D1	10,2	7,8	0,09	664	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-20	01/03/2022	Ambulances Beyart - Rte de Nielles - AUTINGUES	D1	8,9	7,7	0,17	708	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-22	08/03/2022	Château LES ATTAQUES	P1	9,2	7,5	0,37	650	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques + Minéralisation + Equilibre Calco-carbonique	Conforme aux exigences	/
2022-23	08/03/2022	Réservoir de LICQUES	D1	8,5	8	0,22	710	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-24	08/03/2022	Forage F2 - ANDRES	RP	10,4	7,4	0,03	652		Conforme aux exigences	/
2022-25	08/03/2022	Réservoir NOUVELLE-EGLISE	D1	9,6	7,8	0,31	665	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-27	15/03/2022	Ecole primaire - rue du Fort Batarde - NOUVELLE-EGLISE	D1	10	7,7	0,26	667	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-28	15/03/2022	Ecole primaire - rue du Fort Batarde - NOUVELLE-EGLISE	D2	10	7,7	0,26	667	Micropolluants organiques + FER + Manganèse + Hydrocarbures + Oligo-éléments + Azotes + Phosphores + Sous-produit de désinfection + Composés Organohalogènes	Conforme aux exigences	/
2022-29	23/03/2022	Services Techniques - Avenue de Calais - MARCK	D1	11,8	7,5	0,23	648	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-30	23/03/2022	CTM - Route du Pont d'Oye - OYE-PLAGE	D1	12,6	7,6	0,29	658	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-31	01/04/2022	Mairie - Campagne-lès-Guines	D1	9,9	7,5	0,41	647	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-32	01/04/2022	Mairie - Campagne-lès-Guines	D2	9,9	7,5	0,41	647	Micropolluants organiques + FER + Manganèse + Hydrocarbures + Oligo-éléments + Azotes + Phosphores + Sous-produit de désinfection + Composés Organohalogènes	Conforme aux exigences	/
2022-33	01/04/2022	Mairie LES ATTAQUES	D1	10,8	7,3	0,32	636	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-34	01/04/2022	Ecole Jacques Brel - Saint Folquin	D1	10,9	7,7	0,24	667	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-35	06/04/2022	Mairie de MARCK	D1	12,6	7,4	0,25	658	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-36	20/04/2022	Particulier 102 rue du Clairsous - ANDRES	D1	12,6	7,2	0,11	630	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-37	20/04/2022	Mairie Herbinghen	D1	12,6	7,6	0,2	686	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-38	20/04/2022	Cuisine au 549 rue de Ferlinghem - ECOTTES	D1	11,7	7,9	0,1	684	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-39	20/04/2022	Cuisine au 549 rue de Ferlinghem - ECOTTES	D2	11,7	7,9	0,1	684	Micropolluants organiques + FER + Manganèse + Hydrocarbures + Oligo-éléments + Azotes + Phosphores + Sous-produit de désinfection + Composés Organohalogènes	Conforme aux exigences	/
2022-40	20/04/2022	Mairie de MARCK	D1	13,3	7,5	0,24	663	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-41	26/04/2022	Réservoir Campagne-lès-Guines	P2	11,9	7,3	0,09	645	Pesticides / Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphényl	Non-conforme aux exigences	Valeurs supérieures pour le Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphényl mais l'eau reste propre à la consommation humaine car la concentration en pesticides est inférieure aux valeurs sanitaires
2022-42	26/04/2022	Forage de LICQUES	P2	11,4	8	0,26	704	Pesticides / Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphényl	Conforme aux exigences	/

2022-43	26/04/2022	Salle des Fêtes - rue du verdigue - OFFE-KERQUE	D1	12	7,5	0,07	654	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-44	26/04/2022	Salle des Fêtes - rue du verdigue - OFFE-KERQUE	D2	12	7,5	0,07	654	Micropolluants organiques + FER + Manganèse + Hydrocarbures + Oligo-éléments + Azotes + Phosphores + Sous-produit de désinfection + Composés Organohalogènes	Conforme aux exigences	/
2022-45	03/05/2022	Services Techniques - Avenue de Calais - MARCK	D1	13,2	7,4	0,24	669	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-46	11/05/2022	Mairie de Saint-Folquin	D1	17,9	7,6	0,1	675	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-47	16/05/2022	Mairie de LANDRETHUN	D1	12,5	7,4	0,16	725	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-48	16/05/2022	CTM - Route du Pont d'Oye - OYE-PLAGE	D1	16,1	7,7	0,26	677	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-49	24/05/2022	Réservoir MI-COTE - LICQUES	D1	13,5	7,9	0,04	713	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-50	24/05/2022	Forage F4 - ANDRES	RP	11,4	7,3	0,03	673		Conforme aux exigences	/
2022-51	24/05/2022	Mairie de MARCK	D1	15,9	7,5	0,06	679	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-52	01/06/2022	Réservoir ECOTTES	D1	15,2	7,7	0,13	692	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-53	01/06/2022	Services Techniques - Avenue de Calais - MARCK	D1	15	7,4	0,26	673	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-54	20/06/2022	Réservoir LES ATTAQUES	P2	15,2	7,4	0,43	655	Pesticides / Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphényl	Non-conforme aux exigences	Valeurs supérieures pour le Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphényl mais l'eau reste propre à la consommation humaine car la concentration en pesticides est inférieure aux valeurs sanitaires
2022-55	08/06/2022	CTM - Route du Pont d'Oye - OYE-PLAGE	D1	17,7	7,6	0,2	676	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-57	20/06/2022	Réservoir de Le Val - LANDRETHUN	D1	15	7,8	0,14	726	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-58	20/06/2022	Château LES ATTAQUES	P2	15,2	7,4	0,43	655	Pesticides / Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphényl	Non-conforme aux exigences	Valeurs supérieures pour le Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphényl mais l'eau reste propre à la consommation humaine car la concentration en pesticides est inférieure aux valeurs sanitaires
2022-59	20/06/2022	Services Techniques - Avenue de Calais - MARCK	D1	16,2	7,4	0,4	672	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-60	24/06/2022	Local technique Mairie BOUQUEHAULT	D1	17,7	7,2	0,31	653	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-61	24/06/2022	Mairie de SANGHEN	D1	18,2	7,4	0,25	650	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-62	24/06/2022	Mairie de SANGHEN	D2	18,2	7,4	0,25	650	Micropolluants organiques + FER + Manganèse + Hydrocarbures + Oligo-éléments + Azotes + Phosphores + Sous-produit de désinfection + Composés Organohalogènes	Conforme aux exigences	/
2022-63	01/07/2022	Mairie LES ATTAQUES	D1	16,6	7,2	0,35	640	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-64	13/07/2022	Services Techniques - Avenue de Calais - MARCK	D1	20,9	7,3	0,31	673	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-65	13/07/2022	Services Techniques - Avenue de Calais - MARCK	D2	20,9	7,3	0,31	673	Micropolluants organiques + FER + Manganèse + Hydrocarbures + Oligo-éléments + Azotes + Phosphores + Sous-produit de désinfection + Composés Organohalogènes	Conforme aux exigences	/

2022-66	18/07/2022	Réservoir de Bainghen	D1	19,1	7,8	0,25	648	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-67	18/07/2022	Château LES ATTAQUES	P1	14,7	7,3	0,24	657	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques + Minéralisation + Equilibre Calco-carbonique	Conforme aux exigences	/
2022-68	18/07/2022	CTM - Route du Pont d'Oye - OYE-PLAGE	D1	19,9	7,5	0,19	647	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-69	26/07/2022	Mairie de Saint-Folquin	D1	23,9	7,5	0,05	674	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-70	03/08/2022	Ecole Maternelle - rue des Ecoles - Campagne-lès-Guines	D1	21,5	7,4	0,06	646	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-71	03/08/2022	Mairie de LOUCHES	D1	19,9	7,3	0,32	722	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-72	03/08/2022	Mairie de MARCK	D1	19,6	7,5	0,19	670	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-73	10/08/2022	Mairie de OYE-PLAGE	D1	21,9	7,6	0,16	670	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-74	17/08/2022	Mairie de LICQUES	D1	21,5	7,2	0,4	611	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-75	17/08/2022	Services Techniques - Avenue de Calais - MARCK	D1	19,4	7,4	0,19	670	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-76	23/08/2022	Mairie de OFFEKERQUE	D1	22,9	7,4	0,05	661	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-77	24/08/2022	Forage de BALINGHEM	RP	11,7	7,2	0,03	723	Pesticides / Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphéyl	Conforme aux exigences	/
2022-78	07/09/2022	Services Techniques - Avenue de Calais - MARCK	D1	18,5	7,3	0,25	670	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-79	12/09/2022	Mairie - Campagne-lès-Guines	D1	17,9	7,3	0,14	587	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-80	20/09/2022	Médiathèque - Rue du Cure - GUEMPS	D1	17,8	7,5	0,24	671	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-81	20/09/2022	Réservoir de West-Yeuse LANDRETHUN	D1	14,2	7,4	0,62	713	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-82	20/09/2022	Forage de LICQUES	RP	11,6	7,4	0,19	596	Pesticides / Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphéyl	Conforme aux exigences	/
2022-83	03/10/2022	Ecole - Rue des Ecoles - BOUQUEHAULT	D1	16,6	7,5	0,16	586	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-84	03/10/2022	Ecole RODELINGHEM - Rue du Château de Colvede	D1	16,2	7,6	0,47	723	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-85	03/10/2022	Mairie de Saint-Folquin	D1	18,6	7,5	0,15	673	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-86	12/10/2022	Ecole RODELINGHEM - Rue du Château de Colvede	D1	14,9	7,43	0,35	720	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-87	25/10/2022	Mairie de BALINGHEM	D1	15,3	7	0,27	726	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/

2022-88	26/10/2022	Réservoir Campagne-lès-Guines	P1	13,6	7,5	0,08	636	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques + Minéralisation + Equilibre Calco-carbonique	Conforme aux exigences	/
2022-89	26/10/2022	Forage de LICQUES	P1	14,,1	8	0,24	714	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques + Minéralisation + Equilibre Calco-carbonique	Conforme aux exigences	/
2022-90	26/10/2022	Mairie de MARCK	D1	15,2	7,4	0,25	668	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-91	26/10/2022	Réservoir les ATTAQUES	P2	12,4	7,5	0,24	665	Pesticides / Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphéyl	Non-conforme aux exigences	Valeurs supérieures pour le Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphéyl mais l'eau reste propre à la consommation humaine car la concentration en pesticides est inférieure aux valeurs sanitaires
2022-92	26/10/2022	RESERVOIR RODELINGHEM	P2	12,1	7,7	0,46	712	Pesticides / Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphéyl	Non-conforme aux exigences	Valeurs supérieures pour le Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphéyl mais l'eau reste propre à la consommation humaine car la concentration en pesticides est inférieure aux valeurs sanitaires
2022-93	04/11/2022	ST MARK	D1	14,1	7,4	0,18	669	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-94	08/11/2022	Mairie de OFFEKERQUE	D1	14,8	7,5	0,08	668	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-95	15/11/2022	Réservoir ECOTTES	D1	12,5	7,8	0,46	713	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-96	15/11/2022	Mairie de OYE-PLAGE	D1	13	7,7	0,06	668	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-97	15/11/2022	Réservoir LES ATTAQUES	P1	11,4	7,6	0,07	667	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques + Minéralisation + Equilibre Calco-carbonique	Conforme aux exigences	/
2022-99	22/11/2022	Mairie de MARCK	D1	12,7	7,5	0,03	668	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-100	29/11/2022	11 rue de la Mairie - BAINGHEM	D1	11,3	7,9	0,25	654	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-101	06/12/2022	84 rue des Bocquets SAINT-FOLQUIN	D1	10,1	7,5	0,08	724	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-102	06/12/2022	ST MARK	D1	11	7,5	0,27	668	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-103	19/12/2022	Mairie de BOUQUEHAULT	D1	7,8	7,6	0,87	648	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-104	19/12/2022	Mairie de LICQUES	D1	7,8	7,6	0,31	693	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-105	21/12/2022	Réservoir de RODELINGHEM	P2	10,1	7,7	1,5	711	Pesticides / Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphéyl	Non-conforme aux exigences	Valeurs supérieures pour le Chloridazone desphényl + Chloridazone méthyl desphéyl mais l'eau reste propre à la consommation humaine car la concentration en pesticides est inférieure aux valeurs sanitaires
2022-106	21/12/2022	Mairie de ANDRES	D1	8,3	7,4	0,9	630	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-107	21/12/2022	Mairie de OYE-PLAGE	D1	8,5	7,7	0,24	665	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/
2022-108	27/12/2022	Mairie de MARCK	D1	10,5	7,5	0,31	669	Caractéristiques Organoleptiques + Azotes + Phosphores + Microbiologiques	Conforme aux exigences	/